

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22/10/2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 V. 274** Vœu relatif à la pérennisation de l'expérimentation des paniers solidaires.

-----

**Le Conseil de Paris,**

Considérant la délibération DAE 94 Conventions et subventions (1 430 500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 » visant à « rendre l'alimentation durable accessible sur l'ensemble de son territoire » notamment en rendant les aliments issus de celle-ci « financièrement abordables pour le plus grand nombre, et notamment les habitant·e·s des quartiers populaires »

Considérant les recommandations de la Conférence Citoyenne sur l'agriculture et alimentation durable présentées en Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juillet 2021, et notamment celle de renforcer le soutien des publics dits "précaires" ou "vulnérables" par le développement de chèques alimentation saine, accès aux paniers de produits "bio", aide ou location d'équipements de cuisine ;

Considérant l'impératif écologique et social de permettre à toutes et tous de se nourrir avec des produits fermiers locaux, frais et sains, à des prix accessibles ; de développer un modèle d'approvisionnement alternatif en soutenant les petits producteurs locaux pratiquant l'agriculture biologique ou paysanne et l'élevage en plein air ; d'encourager la réflexion collective autour de nos modes de production et de consommation ;

Considérant qu'à ce jour, l'accès à une alimentation durable, saine et de qualité reste très inégalement réparti selon les niveaux de revenus et les territoires ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017, relatif à l'accès à une alimentation de qualité pour tous les Parisien·ne·s, prévoyant que la Ville de Paris détermine les conditions nécessaires au lancement d'un appel à projets parisien visant à accompagner l'accès à une alimentation de qualité, saine et durable en direction des personnes en situation de grande précarité ;

Considérant la délibération 2019 DASES 259, portant attribution d'une subvention de 50 000 euros pour deux projets de distribution de paniers solidaires en direction de personnes en situation de précarité en lien avec un CHRS dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et d'une épicerie sociale dans le 14<sup>e</sup> arrondissements ;

Considérant que ce dispositif a été déployé sur les Halles alimentaires des 10<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> et a connu un franc succès en permettant à des personnes en situation de précarité d'accéder à des produits alimentaires de qualité ;

Considérant qu'il apparaît ainsi nécessaire de poursuivre et de renforcer le soutien de la Ville de Paris à ce dispositif qui répond pleinement aux enjeux écologique et social d'une alimentation durable accessible à toutes et tous ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Camille Naget, Jean-Philippe Gillet et des élu-e-s du Groupe communiste et Citoyen,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- Renouvelle et amplifie son soutien à la distribution de paniers solidaires afin de garantir l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité, saine et durable.
- Accompagne le développement de nouvelles épiceries sociales et renforce son action de soutien aux épiceries existantes, en faveur de l'amélioration de la durabilité et de la qualité nutritive et gustative des produits proposés.